

## RAPPORT ANNUEL 2022



**CURAVIVA BE**

Secrétariat · Könizstrasse 74 · 3008 Bern · téléphone +41 (0)31 808 70 70 · [association@curaviva-be.ch](mailto:association@curaviva-be.ch) · [www.curaviva-be.ch](http://www.curaviva-be.ch)

Photo de couverture: Wohn- und Pflegeheim Utzigen

## SOMMAIRE

Préface	5
Représentation des intérêts	6
Organes et collaborateurs/-trices	12
Compte de résultat	13
Bilan	14
Annexe aux comptes annuels	15
Rapport de l'organe de révision	16

Effectif des membres CURAVIVA BE au 01.01.2023  
281 (288) établissements médico-sociaux  
(membres actifs)

21 (23) Personnes morales  
(membres passifs)

entre parenthèses la situation au 01.01.2022



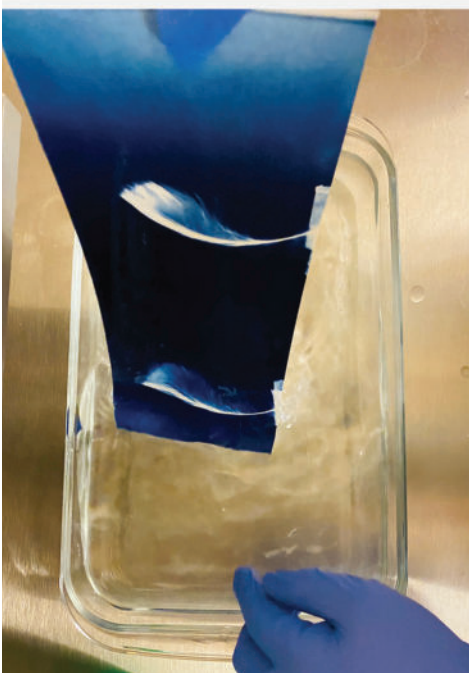


Photo: Cyanotypie, Schlossgarten Riggisberg, Lauréat du prix de l'innovation 2022



Erica Kobel-Itten  
Présidente

Chers membres de CURAVIVA BE,

Nous vivons une époque mouvementée qui pose de nombreux défis dans les domaines professionnels les plus variés et nous contraint tous les jours à repenser notre travail. Nous devons nous adapter à de nouvelles structures, à de nouvelles technologies et à de nouvelles idées, opter pour de nouvelles voies, remplacer l'ancien par le nouveau. Il nous faut toujours être à l'affût et sur le point d'agir.

Prenons le sujet de la «numérisation». Désormais un incontournable chez nous comme dans toutes les autres branches. Facilitation du quotidien, optimisation des processus, connexion des données, autant d'outils sans lesquels nous ne pouvons plus imaginer notre travail de tous les jours. Mais la numérisation apporte aussi avec elle de nouveaux risques comme la gestion de la cybercriminalité. Tous les plans d'intervention, plans de travail, tableaux des effectifs et plans financiers passent par l'ordinateur. Que faire si notre système est attaqué? Nous devons nous préparer à ce type d'attaques. Comment nous protéger, comment réagir si quelque chose arrive et à quel point sommes-nous véritablement vulnérables? Pour répondre à ces questions, nous devons repenser notre manière habituelle d'agir et rechercher des solutions. Nous avons intégré cette thématique à notre programme et déjà organisé des rencontres où nous avons discuté de ces risques.

Prenons maintenant comme autre exemple le marché de l'emploi. Un sujet qui nous préoccupe de plus en plus en tant qu'employeurs et qui nous oblige à adapter notre offre dans les contextes les plus divers. Où est la solution? Nous sommes constamment en discussion pour rendre le marché de l'emploi plus attrayant, améliorer la formation et encourager la collaboration. Mais cela ne suffit pas. Il est extrêmement important que nous, les employeurs, bougions. C'est important que nous soyons des employeurs attrayants, nous devons briser les anciennes structures, établir de nouveaux critères, collaborer avec d'autres établissements, peaufiner les facteurs «soft» au sein des établissements, nous devons nous adapter aux besoins et souhaits des nouvelles jeunes générations.

Les innovations sont de mise. En notre qualité d'employeur, de formateur, de fournisseur de prestations, nous devons nous adapter aux nouveaux besoins. Pour pouvoir accomplir nos tâches quotidiennes, nous devons rester à la hauteur et savoir faire face aux nouveaux défis. Pour ce faire, nous avons besoin de courage et de force mais aussi d'argent. Une des missions de CURAVIVA BE est de coopérer avec tous les acteurs possibles du secteur des établissements médico-sociaux, de sensibiliser aux besoins du secteur et d'œuvrer pour que le monde politique et l'administration comprennent que les finances actuelles ne suffisent plus au développement d'une innovation efficace.

Il est de l'intérêt de nous tous de pouvoir continuer à assurer le bon fonctionnement de nos établissements et il nous faut à cet effet un marché de l'emploi fonctionnel, un paysage diversifié des formations et suffisamment d'options de financement pour encourager les innovations.



# LA PANDÉMIE RECULE, LA PÉNURIE DE PERSONNEL QUALIFIÉ RESTE



Sevan Nalbandian  
Directeur

Après 2 années marquées principalement par le Covid-19, la lutte contre la pandémie est passée au second plan en 2022 et a pu être transférée dans les structures ordinaires. Un des grands enjeux restait toutefois de taille: la pénurie de personnel. Celle-ci s'est même accentuée en 2022. Si pendant le Covid-19, des lits demeuraient vides vu la réticence des seniors à entrer en EMS, il était parfois impossible d'occuper pleinement toutes les places car le personnel manquait. Et la pénurie en personnel qualifié devrait rester un des grands enjeux des années à venir si l'on considère les pronostics sur le vieillissement accéléré de la population bernoise. L'attractivité des conditions de travail joue ici un rôle capital. CURAVIVA BE a donc décidé de devenir un partenaire social de la convention collective de travail des institutions bernoises de soins de longue durée.

Outre la pénurie de personnel, c'est aussi le contexte général qui a pesé sur les EMS bernois en 2022. La nouvelle OPASoc a imposé de nouvelles contraintes aux EMS qui à la mi-année, ont subi de plein fouet le renchérissement généralisé. LiMA, DEP et de nombreuses nouvelles lois et ordonnances ont de plus compliqué le travail au quotidien et entraîné une hausse des frais administratifs, sans pour autant apporter une véritable plus-value.

Les EMS bernois font face à ces nouveaux besoins en montrant un grand engagement et s'adaptent continuellement aux conditions changeantes. Preuve en est le prix de l'innovation qui est chaque année décernée.

**Le Covid-19 est passé au second plan au fil de la troisième année de la pandémie**

À la fin de sa deuxième année comme au début de sa troisième, la pandémie a enregistré une forte augmentation des cas et dans de nombreux établissements, un grand nombre du personnel a dû se mettre en isolement. De ce fait, l'inquiétude grandissait quant à la possibilité de compenser de nouvelles absences en cas d'une hausse continue des cas. Le canton de Berne s'est donc préparé à ce que la prise en charge soit compromise par de nombreuses absences et à l'obligation éventuelle de rappeler du personnel mis en isolement. Parallèlement, le nombre des hospitalisations dues au Covid-19 restait relativement stable, les complications graves devenaient de plus en plus rares, et en conséquence, la population bernoise était bien moins encline à se faire vacciner.

Au cours du premier trimestre 2022, les mesures se sont alors sans cesse assouplies: réduction à cinq jours de l'isolement et de la quarantaine-contact puis augmentation du seuil d'intervention dans la gestion des flambées au sein d'EMS, levée de l'obligation du télétravail ou la fin du certificat obligatoire pour les visiteurs et visiteuses des EMS.

Le 1er avril 2022, le Conseil fédéral a finalement supprimé les dernières mesures de l'ordonnance Covid-19, ce qui marquait la fin de la situation particulière et le retour à la situation normale. En termes de contamination et de développement de la maladie, la situation Covid-19 est restée calme dans le canton de Berne. Les fournisseurs de prestations ont traité le Covid-19 en grande partie comme une maladie «normale». Le canton de Berne a démantelé progressivement toutes les structures particulières liées au Covid-19 et repris si possible les processus au sein des structures ordinaires.

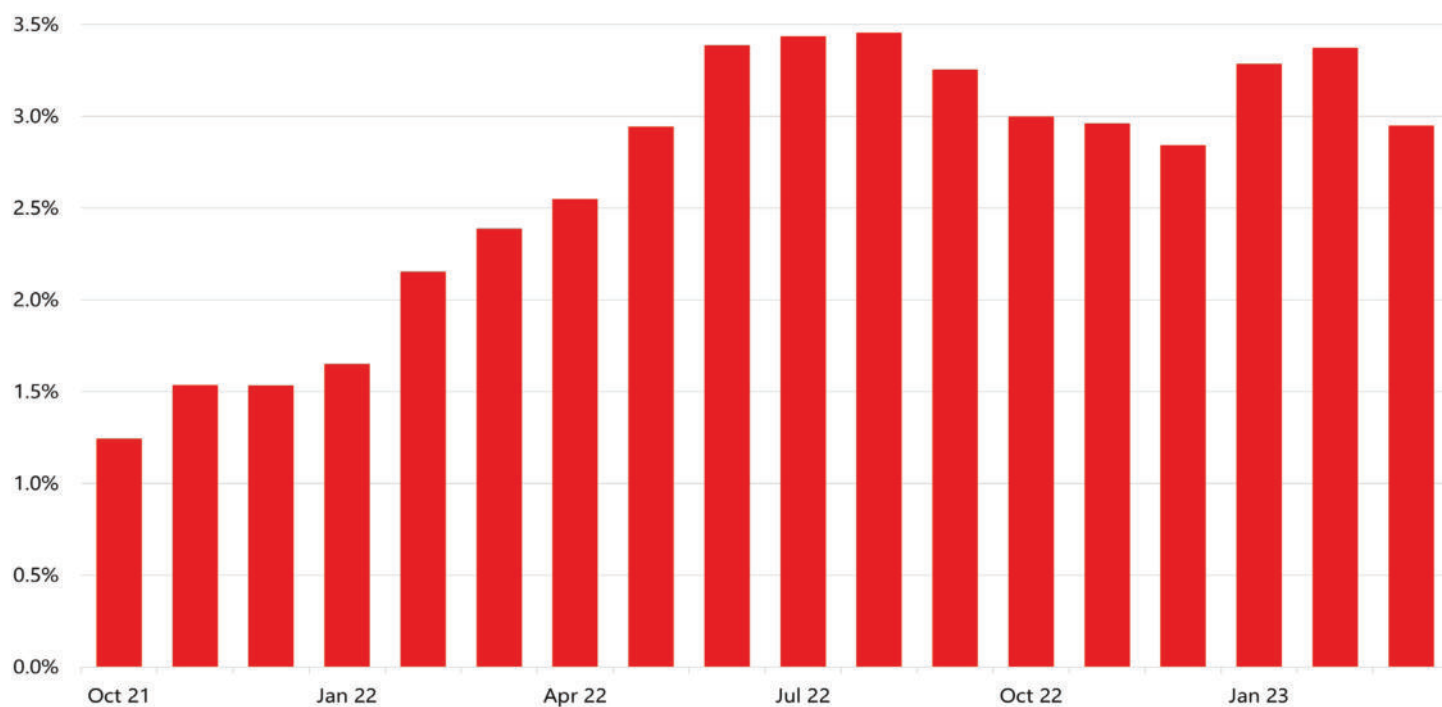
**La pénurie d'électricité et de gaz a également menacé les établissements bernois**

En été toute la Suisse a regardé avec inquiétude l'approvisionnement en énergie à l'approche de l'hiver. Le principal responsable de la crise énergétique de 2022 était la guerre en Ukraine. Suite aux sanctions internationales prises à l'encontre de la Russie, il manquait une grande partie du gaz russe servant au chauffage et à la production d'électricité en Europe. La Suisse aussi était donc confrontée à un risque de pénurie d'électricité et de gaz.

Il s'est vite avéré que ce risque de pénurie de gaz ne touchait pas en premier la Suisse ni en particulier les

## Perspectives 2023

En 2023, la pénurie en personnel qualifié restera une préoccupation principale des EMS bernois. Pour pouvoir affronter la concurrence sur le marché, il est urgent d'assurer un financement correct des EMS. En 2023, le calcul des tarifs 2024 devrait pour la première fois se baser sur des comptabilités analytiques tenant compte des coûts effectifs. En principe, cette évolution de la détermination des coûts normatifs est à saluer, mais le calendrier sportif du canton de Berne pour les EMS entraîne des incertitudes non négligeables.



Indice des prix à la consommation (IPC), variation en % par rapport au même mois de l'année précédente

membres de CURAVIVA BE. Les réserves de gaz étaient pleines dans les pays européens voisins et dans son projet d'ordonnance sur un contingentement du gaz de novembre 2022, le Conseil fédéral avait exclu les EMS d'un éventuel contingentement en raison de l'importance qu'ils revêtent en matière de politique d'approvisionnement et de santé.

Il n'en était pas de même en cas d'une pénurie d'électricité car les membres de CURAVIVA BE en auraient été directement affectés sur tout le territoire. De plus, le Conseil fédéral n'ayant soumis à la consultation qu'à la mi-novembre 2022 sa proposition d'ordonnance pour le cas d'une pénurie d'électricité, le risque de pénurie ou de contingentement de l'électricité restait une source d'inquiétudes jusqu'à la fin de l'hiver 2022/23.

Heureusement, la situation de l'approvisionnement s'est détendue en automne et en hiver 2022. Ni l'électricité, ni le gaz n'ont manqué. Les EMS bernois ont été par contre fortement impactés par les prix élevés de l'énergie. Les experts jugent en outre probable que ce sombre scénario se renouvelle pour l'hiver 2023/24.

### En 2022, le renchérissement ne concernait pas seulement les prix de l'énergie

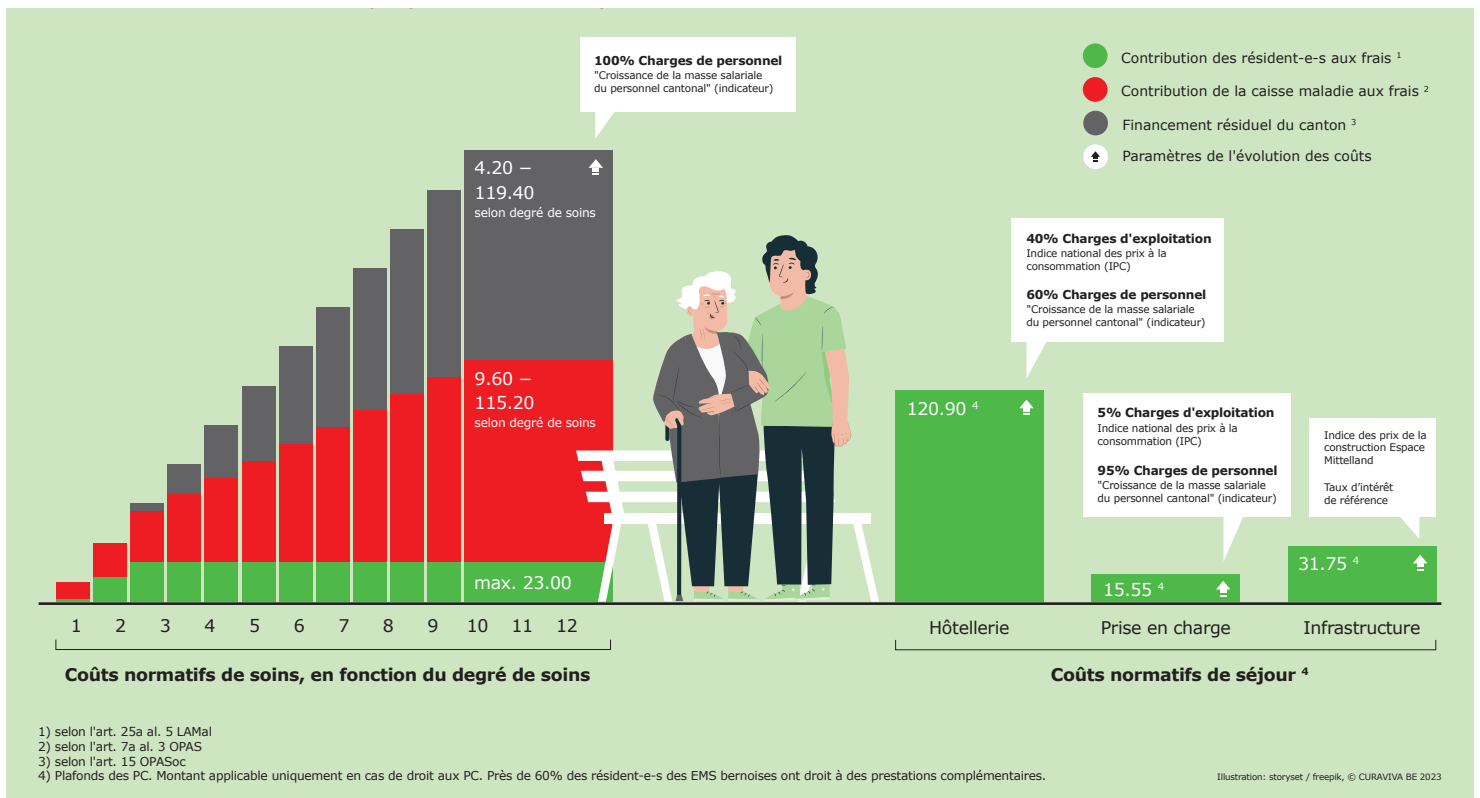
Après les années Covid et le choc économique mondial qui y était associé, la conjoncture s'est redressée en fin d'année 2021 et au premier trimestre 2022. La guerre en Ukraine a encore accentué l'inflation, qui a atteint en Suisse son plus haut niveau – pour l'instant – au troisième trimestre 2022. En cause surtout : la hausse parfois massive des prix du pétrole, du gaz et de l'électricité sur les marchés internationaux et, dans ce contexte, l'augmentation du coût de production des biens de consommation.

Les effets de l'inflation se sont aussi fait sentir chez les membres de CURAVIVA BE. Outre l'électricité et d'autres sources d'énergie, les produits alimentaires, les objets d'usage courant ou encore le matériel de soins étaient concernés. Parmi les raisons avancées par les fournisseurs pour expliquer la hausse des prix figuraient notamment des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement et l'augmentation du coût du transport. Autre corollaire de l'inflation, certaines prestations ont également augmenté.

Or, la logique derrière l'ampleur de la hausse n'était pas toujours évidente. On pouvait parfois avoir l'impression que certains fournisseurs cherchaient à profiter de la forte médiatisation de l'inflation en Suisse pour augmenter leurs prix « par anticipation ». Un ralentissement de l'inflation se dessinait par ailleurs au quatrième trimestre 2022, tant sur le plan national qu'international, les montants trop élevés des hausses appliquées n'étaient plus justifiés.

### Tarifs 2023: compensation insuffisante du renchérissement dans le budget 2023

Les mesures salariales prévues par le Conseil exécutif pour le budget 2023 étaient également déterminantes pour les tarifs des EMS et insuffisantes au regard de la compensation du renchérissement fixée à 0,5 %. Pour les coûts salariaux, le Conseil exécutif prévoit une hausse d'à peine 1,2 %, soit 0,5 % en compensation du renchérissement et 0,7 % en augmentation individuelle du salaire. Cette hausse était insuffisante aux yeux de CURAVIVA BE. Pour préserver le pouvoir d'achat du personnel et répondre aux difficultés rencontrées sur le marché du travail, CURAVIVA BE a donc réclamé une hausse de 4 % qui permette d'obtenir des salaires décentés.



Financement des EMS dans le canton de Berne. Vue d'ensemble du financement par jour en CHF au 1er janvier 2023

Outre l'augmentation individuelle du salaire de 0,7 % prévue à titre de mesures salariales ciblées, cette hausse assurerait une pleine compensation du renchérissement de 2,5 % (mois de référence avril 2022) ainsi que les gains de rotation calculés par le canton de Berne à 0,8 %, qui n'ont tout au plus qu'une valeur théorique pour les EMS.

Depuis relativement longtemps, les EMS bernois font face à un assèchement du marché du travail et l'absence d'une compensation convenable du renchérissement risque d'entraîner la perte d'un personnel qualifié qui lui fait cruellement défaut.

Lors du débat budgétaire de la session d'hiver 2022, une majorité du Grand Conseil a malheureusement accordé plus de poids aux répercussions négatives d'un potentiel manque à gagner sur les bénéfices distribués par la Banque nationale suisse qu'à l'urgence d'engager des mesures salariales pour les entreprises subventionnées, dont les EMS aussi font partie. Toutes les demandes d'amélioration des mesures salariales étaient vouées à l'échec.

#### Aide à la mise en œuvre de la nouvelle OPASoc

Début 2022 est entrée en vigueur la nouvelle Ordonnance sur les programmes d'action sociale (OPASoc). Cette ordonnance impose aux établissements médico-sociaux bernois de tenir notamment une comptabilité analytique uniforme (comptabilité analytique ARTISET) et d'appliquer les normes comptables Swiss GAAP RPC.

CURAVIVA BE apporte son aide à ses membres pour de nombreuses questions de mise en œuvre de l'OPASoc. En novembre 2021, l'association organisait déjà à cet effet des séances d'information sur les Swiss GAAP RPC et la comptabilité analytique ARTISET. Sous l'impulsion de CURAVIVA BE, ARTISET a proposé sur place au Fischermätteli de Berne un cours d'introduction à la comptabilité analytique pour EMS.

Les comptabilités analytiques des membres servant à l'avenir basé pour le canton de Berne pour le calcul des tarifs et l'obligation de réaliser les comptes annuels selon la norme comptable Swiss GAAP RPC ayant soulevé de multiples questions à clarifier, senesuisse et CURAVIVA BE ont de plus proposé fin 2022 une conférence commune sur la comptabilité analytique ARTISET et la norme comptable Swiss GAAP RPC. Cette conférence s'est tenu en deux fois au vu du grand intérêt qu'il a suscité et a réuni des responsables financiers d'EMS bernois qui ont présenté et discuté des cas pratiques inspirés de leur quotidien.

#### Analyse commune du temps de CURAVIVA BE

Un élément essentiel d'une comptabilité analytique est l'application de clés de répartition qui soient fiables. Leur définition requiert, pour les frais de personnel en particulier, de complexes analyses du temps. CURAVIVA BE a donc décidé d'aider ses membres à déterminer ces clés de répartition et a calculé les clés de répartition applicables aux EMS bernois en s'appuyant sur un échantillon représentatif. 20 établissements en tout ont participé à l'analyse commune du temps de CURAVIVA BE. Ces étab-



lissements ont été choisis pour leur représentativité des EMS bernois en termes de répartition par région, taille (mesurée en nombre de lits en soins de longue durée) et degré moyen de soins.

Cette analyse a non seulement donné aux établissements participants des résultats et analyses exploitables pour leurs comptabilités analytiques et l'analyse de leurs processus, mais aussi permis d'obtenir une évaluation conjointe représentative pour le canton de Berne, articulée selon les échelons de fonction du personnel soignant. L'analyse commune du temps de CURAVIVA BE a clairement montré que le personnel qualifié travaille en grande partie dans la fonction qui lui est affectée.

#### Évaluation des soins requis: le canton de Berne applique encore d'anciennes versions des systèmes

Les versions des systèmes actuellement autorisés dans le canton de Berne correspondent à un calibrage qui lui est spécifique. Ils ne répondent plus toutefois aux exigences aujourd'hui imposées à une évaluation moderne des soins requis. Selon l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS), dès au plus tard le 1er janvier 2024, seuls pourront être utilisés des versions des systèmes s'appuyant sur des prestations qui ont été effectivement fournies et déterminées dans des analyses du temps.

## *Le DEP doit être amélioré de toute urgence!*

Les versions des systèmes autorisés aujourd'hui dans le canton de Berne («BESA CP2010 avec une réduction linéaire» et «indice RAI CH, Berne 2015») nécessitaient à l'époque un calibrage pour permettre la comparaison des besoins en soins. Grâce aux résultats obtenus par les analyses du temps, plusieurs cantons ont déjà pu renoncer aux anciens calibrages et utilisent désormais les deux instruments BESA et RAI sans calibrage.

Pour également arriver à changer de versions des systèmes au sein du canton dans les délais prévus par l'OPAS, CURAVIVA BE a fait analyser par BESA QSys, au printemps 2022, les répercussions qu'aurait les versions des systèmes sur les degrés moyen de soins des EMS.

Cette analyse a abouti à des résultats différents pour les deux instruments et a montré qu'il était urgent d'agir notamment pour BESA.

Pour RAI, un changement de système n'entraînerait aucune modification du degré moyen de soins, tous fournisseurs de prestations confondus. Pour BESA, les différences entre les versions du système sont toutefois notables. Sur la moyenne de l'ensemble des fournisseurs de prestations du canton de Berne qui utilisent BESA, le degré moyen de soins devrait augmenter de 11,9%. En raison de cette analyse, CURAVIVA BE a demandé le 31 mai 2022 à la direction de la santé du canton de Berne d'accepter que les versions des systèmes actuels et aujourd'hui en vigueur de BESA et de RAI soient autorisés dans le canton de Berne pendant une phase de transition d'un an. À la fin de l'exercice sous revue, aucune décision n'avait encore été prise.

#### Le dossier électronique du patient

Entrée en vigueur le 15 avril 2017, la loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP) a obligé les institutions qui facturent des prestations stationnaires à la charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS) à s'affilier à une communauté ou à une communauté de référence et à mettre en place le dossier électronique du patient (DEP) avant le 15 avril 2022.

Une fois le DEP mis en place chez les fournisseurs de prestations stationnaires, il s'est cependant avéré que son utilisation ne s'était toujours pas généralisée dans la population, alors même que les fournisseurs de prestations avaient dû mettre en place et maintenir l'offre à grands frais initiaux et récurrents. L'une des raisons en est notamment le peu de possibilités qui s'offrent aux citoyen-ne-s pour ouvrir un DEP. Par ailleurs, une utilisation plus généralisée par les fournisseurs de prestations ambulatoires permettrait de donner un nouvel élan à la thématique.

Le dossier électronique du patient est en principe une démarche souhaitable qui pourrait d'ailleurs être source de valeur ajoutée pour les institutions. Mais, il entraîne des frais importants pour nos membres qui n'en retirent pour autant aucun bénéfice direct puisque le grand public n'y adhère pas encore. Force est de constater que les divers efforts fournis par CURAVIVA BE pour améliorer la situation relative au DEP dans les établissements médico-sociaux du canton de Berne n'ont pas apporté les résultats escomptés. C'est pourquoi le soutien apporté par CURAVIVA BE à ses membres portait surtout sur un raccourci au DEP économe en ressources et sur une information régulière afin de permettre une mise en œuvre efficace des dispositions nationales.

### Facturation LiMA: toujours aussi compliquée et fastidieuse dans l'ensemble

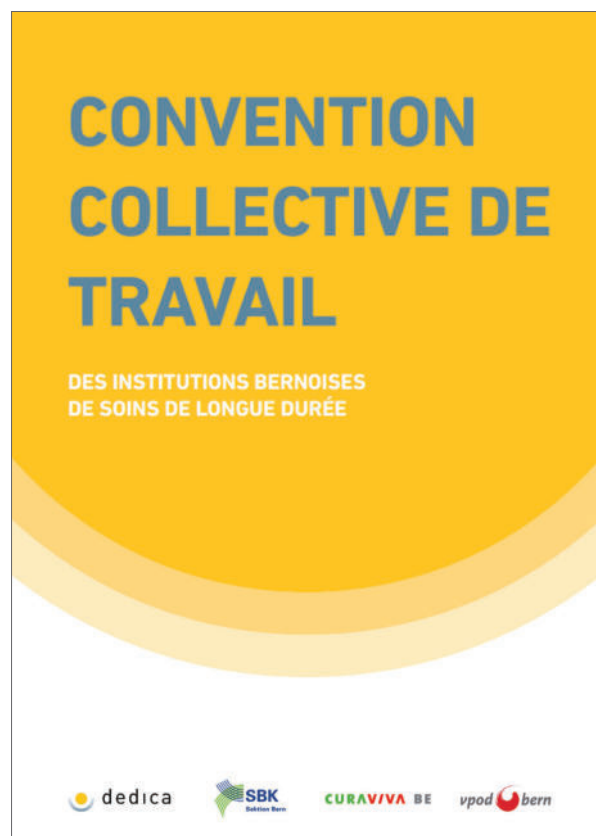
Le 1er octobre 2021 et dans le canton de Berne, le 1er janvier 2022, est entré en vigueur le nouveau régime national impliquant une facturation individuelle des moyens et appareils à l'assurance-maladie. Les produits figurant sur la liste des moyens et appareils (LiMA) sont facturés aux caisses-maladie des personnes concernées au montant maximal rémunéré applicable pour les EMS.

La nouvelle régulation classe les moyens et appareils en trois différentes catégories. Catégorie A (moyens et appareils à usage multiple et toujours remboursé via le financement résiduel des soins), catégorie B (anciens produits LiMA pour une grande part et financés par les assureurs-maladie) et catégorie C (moyens et appareils à usage professionnel et financés depuis le 1er octobre 2022 par les assureurs-maladie). La catégorie C en particulier a posé de gros défis aux EMS bernois car cette liste est restée vide jusqu'en octobre 2022.

Même un an après son lancement, la facturation LiMA reste malheureusement en grande partie compliquée et fastidieuse. Et à moyen terme, la situation n'est pas près de changer.

### Convention collective de travail des institutions bernoises de soins de longue durée

Les EMS bernois sont confrontés à une rude concurrence sur le marché du travail. Il est donc d'une importance capitale d'assurer à notre personnel actuel et futur des conditions de travail intéressantes. L'assemblée des membres 2022 a donc fini par décider, après un débat controversé, que CURAVIVA BE devait adhérer comme partenaire sociale à la convention collective de travail des institutions bernoises de soins de longue durée.



La CCT pour le personnel des EMS bernois existe depuis 2014 et a été revue pour la dernière fois le 1er janvier 2022. Elle garantit aux EMS adhérents des conditions de travail modernes, des normes dépassant les exigences légales et une collaboration partenariale avec les associations de personnel.

Déjà avant l'adhésion de CURAVIVA BE en tant que partenaire sociale, les EMS du canton de Berne avaient la possibilité de s'affilier à la convention collective par le biais d'une simple convention d'affiliation. Jusqu'en 2022 et jusqu'à l'adhésion de CURAVIVA BE, la dedica Genossenschaft était toutefois la seule partenaire sociale côté employeurs. Les syndicats représentés sont le syndicat suisse du service public SSP et l'Association suisse des infirmières et infirmiers, section Berne (SBK Berne).

**Prix de l'innovation CURAVIVA BE 2022: les EMS bernois confirment à nouveau leur esprit d'innovation**  
Doté de 10'000 francs, le «Prix de l'innovation dans les EMS bernois» créé par CURAVIVA BE a récompensé en 2022 deux établissements. Les six projets qui avaient été soumis ont été examinés et évalués avec soin par un jury

#### ARTISET Formation - Formation continue

ARTISET Formation est à votre disposition! Laissez-vous convaincre par l'offre attrayante en cliquant sur le lien suivant:

[www.artisetbildung.ch/Weiterbildung](http://www.artisetbildung.ch/Weiterbildung)



«The Power of Music», Fondation Solina, Lauréat du prix de l'innovation 2022

expert. Ce sont finalement les projets de la fondation Solina et du Schlossgarten Riggisberg qui ont le plus séduit le jury et qui se sont vu remettre les prix lors de l'assemblée des membres de CURAVIVA BE. Les établissements médico-sociaux bernois ont une fois encore impressionné par leur esprit d'innovation.

Dans le cadre du projet lauréat «The Power of Music» de la fondation Solina, des musiciens et musiciennes connu-e-s ont proposé régulièrement aux résident-e-s de la fondation Solina des séances de coaching en chant et écriture de chansons. Les personnes résidentes et les artistes ont ainsi fait ensemble de la musique lors d'ateliers hebdomadaires. Un des objectifs à long terme est d'organiser une représentation publique dans cette même constellation.

## *BAM - une valeur importante dans le marketing des professions*

Le deuxième lauréat était le projet du Schlossgarten Riggisberg «Für Frieden – Eine Aktion für Menschen in Not» qui était dédié à la paix et aux personnes en détresse. Ce projet permet aux résident-e-s de s'engager en faveur de la paix en réalisant des tirages photographiques selon une méthode ancienne mais peu connue, appelée le cyanotype. Les résident-e-s ont ici imprimé le set de cartes «Pour la paix» dans la propre manufacture de l'établissement et sous la guidance de spécialistes. La recette de la vente de cette série limitée de photos est ver-

sée à la Croix rouge suisse qui vient en aide aux personnes les plus vulnérables touchées par la guerre en Ukraine.

### **BAM.LIVE et BAM.CONNECT 2022**

BAM, le salon bernois de la formation, est une référence pour l'orientation professionnelle dans le canton de Berne. Depuis deux ans, BAM.LIVE comprend également une plateforme virtuelle BAM.CONNECT où les jeunes, le personnel enseignant et aussi les parents peuvent questionner en ligne des apprenants sur le métier qu'ils ont choisi. Ce complément virtuel du BAM est désormais devenu un incontournable dans la promotion des métiers de CURAVIVA BE.

De nombreux établissements membres de CURAVIVA BE se sont de nouveau investis et leurs apprenants actuels ont répondu à toutes les questions des apprenants de demain. Les interviews pouvaient être suivies en direct mais aussi en replay sur la plateforme BAM.CONNECT.

En automne 2022 s'est en outre déroulé en présentiel le salon habituel BAM.LIVE où CURAVIVA BE était de nouveau représentée par son propre stand. Ce stand, qui a enregistré tous les jours une forte fréquentation, a permis aux plus de 16'000 visiteurs et visiteuses de s'informer sur les différents métiers des EMS bernois. Au cours d'échanges personnels, les équipes du stand ont pu leur faire découvrir avec brio la variété des formations initiales proposées par nos établissements.

# ORGANES ET COLLABORATEURS/-TRICES

## Comité directeur

### Présidente

- Erica Kobel-Itten, Köniz

### Vice-présidente

- Esther Flückiger, Berne (jusqu'en avril)
- Thomas Stettler, Utzigen (dès mai)

### Membres

- Patric Bhend, Steffisburg
- Beat Brand, Berne (dès août)
- Marc Kaufmann, Biel/Bienne (dès août)
- Pascale Lavina, Sutz-Lattrigen (jusqu'en août)
- Pascale Ris, Lengnau/Pieterlen
- Daniel Stäheli, Biel/Bienne
- André Streit, Zweisimmen
- Patrik Walther, Sumiswald
- Werner Walti, Interlaken

## Commission consultative

### Président

- Werner Walti, Interlaken

### Membres

- Peter Bieri, Gümliigen
- André Burger, Burgdorf
- Franziska Furer, Langnau (dès août)
- Bruno Gafner, Thun
- Peter Gerber, Frienisberg
- Philipp Grichting, Ostermundigen
- Susanne Heiniger, Brienz
- Marc Kaufmann, Biel/Bienne (jusqu'en août)
- Urs Lüthi, Langnau (jusqu'en août)
- Regula Meister, Berne
- Daniela Messerli Affolter, Berne
- Karin Moser, Roggwil
- François Niederhäuser, Loveresse
- Doris von Känel-Thierstein, Frutigen
- Linard Vital, Biel/Bienne (dès août)
- Markus Wälti, Grosshöchstetten

## Conseil de formation

### Membres

- Heidi Arnold, Saanen
- Christoph Berger, Belp
- Thomas Briggen, Studen
- Manuela Petermichl, Köniz
- Angela Rebetez, Biel/Bienne
- Brigitte Röthli, Utzigen
- Karin Schnellmann, Berne
- Patrik Walther, Sumiswald

## Collaborateurs/-trices

- Luca Fässler, collaborateur scientifique (dès août)
- Sevan Nalbandian, directeur
- Doris Schwab, assistante de direction



# COMPTE DE RÉSULTAT

du 1.1. au 31.12.

	2022		2021	
	CHF	%	CHF	%
Cotisations des membres CURAVIVA BE et ARTISET	798'191.64		808'434.60	
Transfert des cotisations des membres à ARTISET/BV CURAVIVA	-234'224.14		-238'417.85	
Frais de cours	0.00		352'575.50	
Recettes diverses	29'378.65		30'586.00	
Diminution des recettes	0.00		0.00	
<b>Produit résultant de livraisons et de prestations</b>	<b>593'346.15</b>	<b>100.0</b>	<b>953'178.25</b>	<b>100.0</b>
Charges de personnel	-227'750.60		-360'819.35	
Honoraires des formateurs	0.00		-155'176.80	
Charges pour les assurances sociales	-41'823.44		-76'366.45	
Autres charges de personnel	-16'094.17		-14'204.20	
<b>Total charges de personnel</b>	<b>-285'668.21</b>	<b>-48.1</b>	<b>-594'778.65</b>	<b>-62.4</b>
<b>Marge brut après charges de personnel</b>	<b>307'677.94</b>	<b>51.9</b>	<b>358'399.60</b>	<b>37.6</b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>				
Charges de locaux	-19'247.25		-71'207.55	
Entretien / réparations	-4'950.75		-3'558.85	
Assurance des biens / taxes	-918.00		-1'220.70	
Énergie / eaux	-2'488.85		-3'434.90	
Comité directeur / Comités	-75'590.00		-89'776.65	
Frais de gestion	-168'167.37		-108'859.14	
Frais d'informatiques	-19'053.78		-27'882.35	
Frais de publicité	-52'178.07		-66'798.90	
<b>Total autres charges</b>	<b>-342'594.07</b>	<b>-57.7</b>	<b>-372'739.04</b>	<b>-39.1</b>
<b>Résultat d'exploitation avant intérêts, impôts et amortissements (EBITDA)</b>	<b>-34'916.13</b>	<b>-5.9</b>	<b>-14'339.44</b>	<b>1.5</b>
Amortissements	-4'330.12	-0.7	-3'320.00	-0.3
<b>Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts (EBIT)</b>	<b>-39'246.25</b>	<b>-6.6</b>	<b>-17'659.44</b>	<b>-1.9</b>
Charges financières	-2'430.86		-1'876.81	
Recettes financières	21'652.98		20'669.54	
<b>Résultat financier</b>	<b>19'222.12</b>	<b>3.2</b>	<b>18'792.73</b>	<b>2.0</b>
<b>Résultat d'exploitation avant impôts (EBT)</b>	<b>-20'024.13</b>	<b>-3.4</b>	<b>1'133.29</b>	<b>0.1</b>
Recettes extraordinaires	21'639.50	3.6	30'119.14	3.2
<b>Résultat annuel</b>	<b>1'615.37</b>	<b>0.3</b>	<b>31'252.43</b>	<b>3.3</b>

# BILAN

au 31.12.

	2022		2021	
ACTIFS	CHF	%	CHF	%
<b>Actifs circulants</b>				
Trésorerie	914'369.59		774'778.86	
Créances résultant de livraisons et de prestations	8'106.85		17'155.50	
Autres créances à court terme	6'781.90		20'704.34	
Comptes de régularisation actifs	44'721.45		21'315.00	
	<b>973'979.79</b>	<b>47.6</b>	<b>833'953.70</b>	<b>42.0</b>
<b>Actifs immobilisés</b>				
Immobilisations financières	1'066'965.40		1'141'566.29	
Immobilisations corporelles	5'180.00		7'830.00	
	<b>1'072'145.40</b>	<b>52.4</b>	<b>1'149'396.29</b>	<b>58.0</b>
<b>Total du bilan</b>	<b>2'046'125.19</b>	<b>100.0</b>	<b>1'983'349.99</b>	<b>100.0</b>
<b>PASSIFS</b>				
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>				
Dettes résultant de livraisons et prestations	14'539.85		44'817.07	
Autres dettes à court terme	0.00		19'130.60	
Comptes de régularisation passifs	120'703.65		10'136.00	
	<b>135'243.50</b>	<b>6.6</b>	<b>74'083.67</b>	<b>3.7</b>
<b>Capitaux étrangers à long terme</b>				
Provisions	530'230.79		530'230.79	
	<b>530'230.79</b>	<b>25.9</b>	<b>530'230.79</b>	<b>26.7</b>
<b>Total des capitaux étrangers</b>	<b>665'474.29</b>	<b>32.5</b>	<b>604'314.46</b>	<b>30.5</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>1'380'650.90</b>	<b>67.5</b>	<b>1'379'035.53</b>	<b>69.5</b>
<b>Total du bilan</b>	<b>2'046'125.19</b>	<b>100.0</b>	<b>1'983'349.99</b>	<b>100.0</b>

# ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

## Annexe / I

### A Informations sur les principes comptables appliqués dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux prescriptions de la législation suisse, notamment des articles consacrés à la comptabilité commerciale et à la présentation des comptes du Code des obligations (art. 957 à 962).

Le plan comptable a été adapté pour l'exercice 2022. Afin de permettre une meilleure comparaison des exercices, l'année précédente a été reclassée.

### B Structure détaillée et des commentaires concernant certains postes du bilan et du compte de résultat

Notre compte de résultat et notre bilan ont été structurés de manière détaillée et tous les éléments significatifs ont été prise en compte.

## Annexe / II

		31.12.2022	31.12.2021
1	<b>Raison de commerce, forme juridique, siège:</b> Association CURAVIVA BE à Berne		
2	<b>Nombre d'emplois à plein temps</b> Nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle	ne dépasse pas 10	ne dépasse pas 10
3	<b>La valeur résiduelle des dettes découlant d'opérations de crédit-bail assimilables à des contrats de vente et des autres dettes résultant d'opérations de crédit-bail, dans la mesure où celles-ci n'échoient pas ni peuvent être dénoncées dans les douze mois qui suivent la date du bilan</b>  <b>Autres dettes découlant d'opérations de crédit-bail</b> qui n'échoient pas dans les douze mois qui suivent la date du bilan	177'173.50	237'918.70
4	<b>Dissolution nette des réserves latentes</b> Dans le poste Provision	-	119'940.34

# RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

BLASER  
TREUHAND  
BERN

CURAVIVA BE  
Könizstrasse 74  
3008 Bern

BLASER TREUHAND AG  
SCHWARZENBURGSTR. 265  
CH-3098 KÖNIZ BERN

Telefon 031 372 11 11  
Telefax 031 371 45 18  
info@treuhandbern.ch  
www.treuhandbern.ch

Köniz, le 16 Mai 2023 /mb

## Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

Page 1

A l'assemblée générale des membres de l'association CURAVIVA BE, Bern.

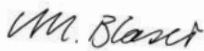
En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (compte de profits et pertes, bilan et annexe) de l'association CURAVIVA BE pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la direction alors que notre mission consiste à contrôler les comptes annuels. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Blaser Treuhand AG



Michael Blaser  
Réviseur responsable  
Expert-réviseur



Urs Blaser  
Expert-réviseur

Annexe Comptes annuels

KOMPETENZ IM ZENTRUM

Mitglied des Schweizerischen  
Treuhandverbandes  
TREUHAND | SUISSE